

Nos tarifs changeront le 1er avril 2025

Que se passe-t-il ?

À partir du 1er avril 2025, les clients résidentiels verront leur facture augmenter de 9,7 %.

Ces tarifs ont été approuvés par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick le 8 novembre 2024 dans le cadre de notre demande tarifaire générale de deux ans.

Pourquoi les tarifs augmentent-ils ?

En tant que service public fondé sur le coût du service, nos tarifs sont basés sur les coûts réels de la fourniture d'électricité aux Néo-Brunswickois. Les investissements nécessaires pour la fiabilité et la modernisation du réseau et l'augmentation des coûts du combustible, de l'équipement et de l'entretien ont rendu les ajustements tarifaires indispensables.

Énergie NB reste déterminée à fournir à ses clients une électricité sûre et fiable tout en gérant les coûts de manière responsable afin de répondre aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick aujourd'hui ainsi qu'à l'avenir.

Pour en savoir plus, visitez
energienb.com/tarifs



Énergie NB Power

Nous comprenons que les changements de tarifs peuvent être complexes, raison pour laquelle nous offrons de nombreux programmes et services pour aider les Néo-Brunswickois à gérer leur consommation et leurs coûts d'énergie :

Programme éconergétique amélioré —

Fournit gratuitement des thermopompes et des isolations aux propriétaires de maisons admissibles. Pour en savoir plus, visitez econergienb.ca.

Régime de paiements égaux — Permet aux clients d'établir un budget grâce au paiement mensuel prévisible.

Visitez energienb.com/rpe.

Ressources d'aide au paiement — Appuie les personnes ayant besoin d'assistance.

Pour plus de détails, consultez energienb.com/aideaupaiement.

	2024 / 25	2025 / 26
Frais de service mensuels	Urbains 26,95 \$ Ruraux/ saisonniers 29,57 \$	Urbains 29,55 \$ Ruraux/ saisonniers 32,43 \$
Prix de l'énergie (kWh/heure)	13,46 ¢	14,76 ¢
Les frais de compte d'écart (en kilowattheure)	0,38 ¢	0,41 ¢



Énergie NB Power